

Compte rendu succinct d'une rencontre du collectif des quartiers pour la qualité de vie avec M. Gendraud adjoint au maire en charge " de la démocratie participative, de la citoyenneté dont le fonctionnement des conseils de quartiers " et Mireille Tilagone, conseillère technique, le vendredi 6 juin 2008 à 14 heures.

La délégation du collectif comprend 8 personnes. Sont présents : Mme Liliane Bourgeois-Jeanerret et M Guy Leclerc des Montboucons, Mmes Jacqueline Boudal et Jacqueline Paris de Montrapon Viancin, M René Guérin de la rue Mourras, M Hazem Zock des Vaites , Chantal Chevillard et Christian Renard des Chaprais-Rotonde. Les autres membres sont excusés étant donné leurs obligations professionnelles.

1. Après s'être fait précisé qui on est et ce qu'on veut, M Gendraud nous indique qu'il a pré vu dans un premier temps la réorganisation des conseils des quartiers, les autres modes de participation des habitants seront examinés ensuite seulement.

2. Actuellement, la refonte de la charte des conseils des quartiers est en cours. Elle sera mise en place pour 3 ans à partir de septembre –octobre. La ville de Besançon n'est pas la seule à faire le constat que ces conseils, obligation légale, fonctionnent plus ou moins bien. Selon le législateur, le CQ est un organe consultatif d'aide à la décision des élus. Ce n'est pas une association. Ce n'est pas non plus la seule modalité d'échanges avec les élus. Le CQ est composé de gens qui travaillent à l'intérêt général. Jusqu'à présent, les volontaires s'inscrivaient, élaient un coprésident et souvent ne revenaient pas après. En moyenne sur 100 inscrits, 30 participent régulièrement.. Cela pose un problème de diversité, de représentativité donc de légitimité.

3. De nouvelles règles vont probablement (c'est encore en discussion) être appliquées en octobre : Chaque conseil sera composé de 4 collègues :

¼ des membres sera tirée au sort (un peu comme la composition des jurés d'assise) sur une liste la plus large possible (au delà des listes électorales pour inclure par exemple des étrangers)

¼ des membres seront les représentants des " **acteurs du quartier** " : associations y compris de commerçants et représentants de la communauté scolaire (parents et profs) c'est à dire de 7 à 12 personnes maximum...compte tenu du nombre total de conseillers, voir plus loin

¼ des membres parmi ceux qui le souhaitent

¼ nommés par le Maire, pour veiller à l'équilibre selon le sexe, l'âge et les différents sous quartiers

Il ne devrait pas y avoir de changement dans le nombre de conseils (13) et leur répartition géographique. De nouveaux regroupements ou découpages pourraient avoir lieu ? Le problème se pose pour des " quartiers " comme Montrapon, qui inclut aussi Fontaine Ecu mais oublie parfois les Montboucons de l'autre côté de la rocade. Pour tenir compte des dimensions très diverses, le nombre de conseillers (de 28 à une cinquantaine) dépendra du nombre d'habitants du quartier (> 5000 , de 5 à 10000 ou plus de 10000).

4. En réponse aux critiques faites à l'encontre du fonctionnement passé des conseils des quartiers, M Gendraud répond qu'il en est bien conscient d'autant qu'il a vécu cela de l'intérieur comme coprésident du quartier des Tilleroyes et comme élu à Palente. Dans ces deux quartiers, il y a eu des résultats positifs (sauvegarde d'une combe naturelle et concertation pour une zone 30). Contre la lourdeur administrative et les délais par exemple dans la publication des compte rendus, M Gendraud travaille avec les services pour faire plus vite. Faire un relevé des décisions en fin de réunion sur lequel tout le monde se met d'accord. La mise en place d'une sorte de Proxim de quartier pour que face à une demande ponctuelle, il y ait une réponse rapide et un suivi. Il veut aussi organiser des formations pour que les membres des conseils se rendent compte que les élus doivent faire des choix et pour que les élus et les services adoptent une culture de la participation.

5. Les conseils devraient fonctionner par projet (plus concret que par commission). Question, qui décide de tel projet ? Les réclamations des gens auront elles encore un lieu pour s'exprimer ? Un constat comme celui de la rue Mourras aurait-il un lieu pour s'exprimer à temps ? Les adjoints ou conseillers tiendront des permanences. (ils ont commencé à Planoise et à la Grette) . Fanny Gerdil a aussi commencé ses permanences à Montrapon.. Où aux Chaprais ? Pas de local : non aux Cras.

6. Pour la " gouvernance " du conseil, il n'y aurait plus 2 co-présidents mais un président du quartier issu de l'un des 4 collègues avec un fonctionnement plus collectif avec un bureau de 8 personnes (2 de chaque collègue) plus l'élu chargé du quartier.

7. Comment associer les habitants dès le début du projet pour éviter l'impression " avant c'est trop tôt, pendant c'est pas le moment car un bureau d'étude planche sur le sujet et après c'est trop tard " ? Bonne question ! On pourrait inclure dans le cahier des charges du bureau d'étude de consulter les gens. Il faut aussi distinguer les cas, être clair : dire parfois c'est une info et parfois, c'est une proposition soumise à concertation.

8. Comment le collectif pourrait-il être associé ? Proposition une concertation au niveau de la CAGB sur des thèmes transversaux par ex la ligne en site propre avec 4 élus stratégiques comme M Loyat urbanisme et transport ferroviaire, Mme Weinman et M Jean Claude Roy (circulation) et M Gendraud pour la démocratie participative. Liliane Bourgeois-Jeanerret signale l'existence du Conseil de Développement Participatif, qui oeuvre au niveau de la CAGB. Mme Tilagone a confirmé qu'il s'agit d'un organe où nous pourrions nous insérer. Affaire à suivre.